^ Back to Top

LAWinFRANCE
1er PORTAIL DU DROIT DES AFFAIRES

# Interview de Cyril Duriga, Directeur juridique et de l'Audit Interne de Sage France.

lundi 4 février 2013

**Le groupe SAGE, est un groupe spécialisé dans l'édition de logiciels de gestion d'entreprises. Troisième éditeur mondial de solutions de gestion d'entreprises, et premier fournisseur des petites et moyennes entreprises pour plus de six millions d'entreprises, le groupe Sage est présent dans 70 pays et ses solutions sont aujourd'hui disponibles au sein de 160 pays dans le monde.**

**Le groupe Sage en France compte en France 2 500 collaborateurs répartis sur tout le territoire. Ils développent des solutions adaptées aux entreprises françaises et les accompagnent dans la mise en œuvre et l'usage des solutions. En France, près d'une entreprise sur deux est équipée d'une solution Sage. Sage en France a réalisé en 2012 un chiffre d'affaire de 329 M€ de chiffre d'affaires.**

**La rédaction de Lawinfrance.com est allée à la rencontre de Monsieur Cyril Duriga, Directeur juridique et de l'Audit Interne de Sage France.**

**- Comment êtes-vous parvenu à la tête de la direction juridique de Sage ?**

*"J'ai un parcours de juriste privatiste assez classique. J'ai obtenu une maitrise de droit privé européen après avoir passé une année à l'université de droit de Bristol en Grande-Bretagne, puis un DEA en droit de propriété intellectuelle à l'université de Montpellier.*

*J'ai débuté ma carrière en tant que juriste dans ce domaine en exerçant au sein de l'INPI puis du Groupe JCDecaux. Finalement, j'ai choisi d'étendre mes domaines d'expertise en droit des affaires, et en particulier celui des contrats au sein de Capgemini France.*

*Je suis finalement rentré dans le groupe Sage en France en 2008 en tant responsable juridique en charge des activités opérationnelles. Lors du départ de mon prédécesseur, je me suis vu proposer de reprendre ce poste."*

**- Quelle est la place de la direction juridique au sein d'un groupe tel que le vôtre ?**

*"La direction juridique de Sage est rattachée à la direction administrative et financière, elle-même rattachée à la direction générale.*

*La direction juridique compte une douzaine de personnes qui se répartissent au sein de cinq pôles, avec leurs domaines d'expertises propres, sous la responsabilité de responsable juridique en charge de ces domaines :*

*• Le pôle activités opérationnelles qui traite l'ensemble de questions juridiques propres aux activités business de Sage (contrats clients et partenaires, supports aux activités marketing, gestion des pré-contentieux, etc.),*
*• Le pôle « corporate » qui gère notamment le droit des sociétés (secrétariat des sociétés, les sujets M&A, les délégations, etc..), le support aux services généraux et achat (contrat avec les fournisseurs, les baux, etc...),*
*• Le pôle contentieux, dont la responsable est par ailleurs Correspondant Informatique et Liberté ;*
*• Le pôle propriété intellectuelle (gestion des marques et des noms de domaine, des contrats à forte composante propriété intellectuelle tels que les contrats d'achat de technologies tierces, contrat avec agence publicitaire, et les problématiques de contrefaçon ou d'IP Compliance), et enfin,*
*• le pôle « risk management » et audit interne. Ce pôle assure la promotion et la mise en place de la politique du groupe en termes de « risk management », et assure les audits internes. Le rattachement de ce pôle à la direction juridique est une particularité même si la gestion des risques et l'activité juridique sont complémentaires.*
*"*

**- À vos yeux, votre direction juridique est-elle assez valorisée dans le groupe ?**

*"Objectivement, je pense que ma direction, en particulier grâce à la qualité et la réactivité de mon équipe, a su s'imposer comme interlocuteur incontournable et écouté.*

*Au demeurant, le travail de valorisation m'incombe et je suis très vigilant à faire connaitre les réussites de mon équipe, les initiatives qui sont les siennes et les projets sur lesquels elle intervient.*
*J'ai la chance de faire partie du comité de direction de la DAF du groupe Sage en France et faire entendre ma voix dans ce cadre.*

*Je fais également partie du comité stratégique en tant que secrétaire et de présider le comité anti-fraude ce qui me permet de porter les valeurs et ambitions de ma direction auprès de plus hautes instances de groupe Sage en France.*

*Pour ce qui concerne ma relation avec mes homologues au sein du groupe à l'international, je participe régulièrement à des sessions d'échanges auprès du Groupe et j'ai l'opportunité d'y pousser des initiatives prises localement.*
*"*

**- Comment s'articule le travail de la direction juridique avec les différentes entités opérationnelles ?**

*"Chaque pôle de ma direction est relativement autonome dans la gestion de ses missions, car notre organisation par domaine d'expertise est assez bien connue au sein de l'entreprise. Nos clients internes connaissent en général les différents interlocuteurs au sein de chaque pôle et en particulier le responsable de chacune de ces activités.*

*Par ailleurs, dans la culture de l'entreprise et compte tenu des process mis en place, la direction juridique est très impliquée dans l'ensemble des opérations menées par l'entreprise.*

*Nous nous efforçons d'intervenir en amont et en aval des projets. Par exemple, nous intervenons comme conseil dans le montage de nouvelles offres, dans la validation des campagnes marketing, la construction de outils contractuels et afférents, la négociation des contrats avec les clients ou partenaires, enfin la gestion des litiges.*
*A travers cette organisation, nous cherchons à rendre les process plus fluides entre les différentes directions et la direction juridique. "*

**- Si vous deviez nous conseiller un cabinet d'avocat, lequel choisiriez-vous et dans quel domaine ?**

*"Malgré notre grande capacité de gestion interne, nous nous appuyons également sur un réseau de conseil ayant des expertises spécifiques. Nous avons établi avec certaine une relation privilégiée en ce qu'ils connaissent Sage, son histoire, ses besoins et ses pratiques.*

*J'en retiendrai deux compte tenu de nos actualités de cette année : Le cabinet Nexo qui traite un certain nombre de nos dossiers contentieux, et le bureau parisien d'Allen & Overy pour nos dossiers M&A."*

**- Quels sont les projets à venir de Sage pour lesquels l'intervention de la direction juridique est nécessaire ?**

*"Notre actualité 2013 sera riche en projets. Nous allons poursuivre les réflexions et actions initiées les années précédentes concernant la lutte anti-contrefaçon et plus généralement les actions relatives au contrôle du respect de droit de propriété intellectuelle.*

*Par ailleurs, j'ai décidé l'année dernière de procéder à la désignation d'un Correspondant Informatique et Liberté (CIL). Cette année nous procéderons aux audits d'utilisation de données personnelles et à la mise en place des procédures de contrôle appropriées.*

*Concernant les activités opérationnelles, nous participerons activement par exemple au traitement des questions juridiques de nos projets SAAS, Cloud, et aussi nos projets d'offres de progiciels de dématérialisation des factures."*

*Interview réalisé par la rédaction de Lawinfrance.com.*

***Cliquez ici pour voir d'autres interviews de Directeurs juridiques***

Vous avez vous aussi envie de parler de votre métier en service juridique ? N'hésitez-pas à contacter la Rédaction pour étudier la possibilité d'un interview ou article.

*402 lectures.*

---